



que l'accès est interdit au public ! Dans ce cas il appartient aux propriétaires de réaliser les modifications afin que la commune puisse continuer à assurer le changement des ampoules.

**3 - Règlementation à respecter pour l'organisation des vide-greniers :** Un exemplaire du règlement sera remis à chaque exposant lors de l'inscription et il devra en accepter les modalités en signant sur l'honneur.

**4 - Panneaux de signalisation sentier du Littoral :** Des courriers ont été échangés entre M. VILLARD et MM. Damien GUTTIEREZ, Claude ASTORE et Gilles VINCENT. Il est question du repositionnement des panneaux de signalisation routière à l'entrée de la Corniche Merveilleuse, indiquant la direction à suivre pour se rendre sur les plages naturistes du Jonquet. Une grande confusion règne quant aux signalisations en place car il convient de savoir que la corniche est interdite aux automobilistes en été et donc que l'accès à la plage par celle-ci, l'est également. Seuls les piétons peuvent se rendre vers ces plages en empruntant le sentier des douaniers à partir de la plage de Fabrégas. De plus, les risques d'éboulement de la falaise sur les plages, ne sont pas (ou mal) signalés. Cependant, pour les visiteurs étrangers à la commune, il devient difficile de s'y retrouver. Les riverains sont excédés de voir leurs chemins privés systématiquement empruntés par ces visiteurs car ils laissent volontiers derrière eux des débris de toutes sortes. Il est cependant rassurant d'apprendre que le Conseil Général envisage dans quelques temps de remettre en état le sentier du Littoral. Espérons que cela se fasse assez rapidement et que tout rentre dans l'ordre.

**5 - Invitations :**

➤ Le 12.05.18 : Vernissage exposition « Viens voir comment c'était le chantier ! »

**6 - Articles de presse :**

- Le 23.04.18 : La Seyne se connecte avec les attentes des administrés
- Le 23.04.18 : Des fonds récoltés pour les enfants de Ste Musse
- Le 24.04.18 : Succès populaire des portes ouvertes à la Dominante
- Le 25.04.18 : Les collectivités disent stop aux misères de l'Etat
- Le 28.04.18 : Retour du moustique tigre un « voisin » bien installé
- Le 02.05.18 : Le pèlerinage à Notre Dame du Mai toujours très apprécié
- Le 03.05.18 : Tennis de Barban : Enfin un terrain d'entente entre la ville et le CSMS ?
- Le 03.05.18 : Grande jetée de la rade de Toulon : l'enquête publique a débuté hier (02.05.18)
- Le 07.05.18 : Le prof Vuillemot explique sa gestion aux administrés

**7 - Tour de table :**

- Jean MEDURI Nous rappelle qu'il a rédigé un projet de courrier relatif à la demande d'ouverture définitive du chemin de la Croix de Palun vers le giratoire de Janas.

Les travaux de construction des deux maisons riveraines au vallon étant achevés, il conviendrait de relancer la Commune lui demandant l'ouverture de ce chemin en bordure de ce qui devrait être le vallon du Loup. Ce dispositif permettrait aux usagers de sortir sur le giratoire en toute sécurité.

Au passage, il serait fortement souhaitable de faire disparaître le tas de débris vraisemblablement laissés sur place par les entreprises de construction. Ce tas risque d'attirer de nouveaux dépôts.

**8 - Magazine « Le Seynois » N° 80**

✚ 10h00, Fin de la réunion du Bureau.

**Prochaine réunion du Bureau à 9h00 suivie de la réunion de quartier N°3 à 10h00 le samedi 9 juin  
« Restaurant Hacienda » à Janas**

## C.R REUNION DE QUARTIER N° 2

Secteurs 1 – 3 – 4 - 16

### 🚩 10h00 : Début de la réunion de Quartier N°2

Le Président accueille nos invités.

#### Personnalités excusées :

- **M. le Maire**, pris par d'autres obligations, regrette de ne pas être parmi nous. Il délègue ses fonctions à **M. Claude ASTORE**

#### Personnalités présentes :

- **M. Claude ASTORE**, Adjoint à la sécurité et aux travaux
- **Mme Marie VIAZZI**, Conseillère municipale suivi des CIL et des comités d'usagers de services publics
- **Mme Nathalie BICAIS** Conseillère Départementale La Seyne Sud
- **M. Joseph MULÉ** Conseiller Départemental La Seyne Sud
- **Mme Virginie SANCHEZ** Conseillère Départementale La Seyne Nord
- **M. Damien GUTTIEREZ** Conseiller Départemental. La Seyne Nord
- **M. Gerald PACARIN** Directeur Général des Services Techniques.
- **M. Patrick DUCHEIX** Directeur de la Police Municipale.
- **Mme Lydia GARCIA** Représentante de « Allô La Seyne »

Le Président remercie les élus, les fonctionnaires et la nombreuse assistance pour s'être déplacée en grand nombre pour ce moment d'échanges et de discussions conviviales et constructives. Il remercie également Daniel et Julia VIGLIETTI qui ont eu la gentillesse de mettre à notre disposition leur grande salle.

Il passe aussitôt à l'ordre du jour.

#### 1°- Parc Lenzenberg : Le manque de toilettes publiques sur ce site se fait cruellement sentir.

*Réponse de M. ASTORE : Compte tenu des tarifs prohibitifs et le manque de réactivité de la société initialement chargée de cette tâche, la commune a mis un terme au marché passé avec cette entreprise. Suite à cette situation, la commune a décidé de faire construire deux sanisettes en dur, l'une sur le square Aristide Briand l'autre sur la plage de Fabrégas. Un équipement mobile en location, sera installé sur le parc Lenzenberg pour la saison juillet-août. La commune prendra des dispositions pour équiper dans l'avenir, tous les lieux publics de son territoire.*

#### 2°- Entretien des plages : Actuellement un bon matelas de feuilles de posidonies stagne sur les plages occasionnant des odeurs assez désagréables.

*Réponses : Les services communaux interviendront dès le mois de juin, pour regrouper les posidonies qui ne doivent pas être déposées en décharge. En principe, la nature se charge de ramener ces herbes marines vers le large. Il est rappelé que les feuilles mortes de posidonies participent, par leur présence sur les plages, au maintien du sable naturel.*

*M. ASTORE rappelle que la plage de Fabrégas n'est pas concédée à la collectivité par la Préfecture (Direction des territoires et de la Mer). Malgré cela, chaque année la commune reprofile la plage afin de rendre son accès plus agréable.*

*M. PACARIN propose de réaliser un drainage de la plage afin de la reprofiler tout en précisant qu'il est tout à fait interdit d'enlever les posidonies. Par contre elles seront stockées dans un coin de la plage pendant la période estivale mais devront retourner à la mer une fois celle-ci terminée.*

Il est aussi constaté que trop de propriétaires de chiens se soucient fort peu des déjections de leurs animaux de compagnie !

*M. DUCHEIX rappelle que la brigade de l'environnement surveille et verbalise les contrevenants. Encore faut-il les prendre sur le fait !*

**3°- Route de Fabrégas :** Afin de ralentir la vitesse de certains individus inconscients des dangers qu'ils font courir aux riverains, il avait été envisagé d'implanter des chicanes. Où en est le projet ?

*Réponse de M. ASTORE :* *La municipalité demande aux riverains de se prononcer sur le projet étudié par les services techniques.*

Un intervenant semble être particulièrement opposé à l'implantation de chicanes. Un autre demande la possibilité d'implanter des coussins berlinois.

*Qu'en pensent tous les autres riverains ? Il semble que certains usagers ne respectent pas les règles de circulation sur les chaussées communales. Dans ces conditions, toutes tentatives d'amélioration semblent caduques !*

*Il est évident que des chicanes provisoires ne donnent pas forcément satisfaction à certains usagers. Par contre, si l'expérimentation s'avère efficace, des chicanes en dur pourront être réalisées définitivement. Il convient cependant que chaque utilisateur veuille respecter aussi bien les règles de circulation routière que les autres usagers.*

**4°- Questions dans la salle :** Peut-on espérer voir des contrôles de vitesse plus fréquents. Certains usagers se rendant sur la corniche commencent à faire « Chauffer leur moteur » afin d'être opérationnels sur ce qu'ils considèrent comme « leur circuit de vitesse » Peut-on lutter contre ces individus ?

*La Police Municipale réalise souvent des contrôles de vitesse mais leur seule présence contribue à ce que les contrevenants « lèvent le pied » donc pas vu, pas pris !*

*Sans faire de la délation, il est demandé à chacun de détailler avec le plus de précisions possibles ces individus, et de les communiquer aux services de Police.*

Question : peut-on faire désherber les bordures des voies publiques ?

*Réponse de M. ASTORE :* *Ce désherbage sera entrepris sous peu*

Une autre question : Quatre véhicules sont garés en permanence sur la chaussée à proximité du pont de la Verne, alors que leurs propriétaires pourraient les rentrer dans leurs propriétés. Ces véhicules représentent un réel danger pour la circulation gênant particulièrement les passagers des Bus.

Une demande de la salle : Peut-on mieux dégager les végétaux aux abords du pont de la Verne, coté Nord, en particulier les végétaux voisins du pin qu'il ne faut pas abattre ainsi que les branches basses de celui-ci ?

*Réponse :* *M. ASTORE prend bonne note de ces questions, et promet l'intervention des services techniques*

**5°- Sentier du Littoral :** Nous demandons à ce que ce sentier soit correctement signalé à partir du giratoire des Deux Frères, incitant les piétons à l'emprunter et ne pas circuler dans les propriétés privées. Un intervenant précise que les deux panneaux implantés récemment en sortie du giratoire, indiquant la direction de la plage du Jonquet et du Sentier du Littoral incitent les visiteurs à emprunter un chemin privé occasionnant de fait de nombreuses nuisances sur ce chemin. Il demande que la confusion entre les plages du Bœuf et celle du Jonquet et le Sentier du Littoral soit levée. Il rappelle qu'actuellement le Sentier du Littoral est en partie interdit suite à des éboulements de falaise.

*Réponse :* *M. ASTORE précise que la gestion du Sentier du Littoral est de compétence M.TPM (Métropole TPM). La commune demandera à cette institution de réaliser une meilleure signalisation du tracé de ce sentier. Il précise que si une coupure est présente sur le sentier, une déviation doit être mise en place et clairement indiquée aux promeneurs, M.TPM doit alors intervenir pour assurer la déviation.*

**6°- Vieux Chemin de Fabrégas :** Le panneau STOP implanté au nord du chemin, semble toujours masqué par la végétation de même que le marquage au sol reste à faire.

*Réponse de M. ASTORE :* *La végétation a bien été élaguée, la bande blanche sera bientôt ravivée.*

**7°- Chemin de Mar-Vivo aux Deux Chênes, vitesse trop élevée :** Qu'a fait la commune pour lutter contre cette situation ?

*Réponse de M. ASTORE :* *Il n'est pas possible de mettre systématiquement des policiers tous les 100 mètres de même que l'implantation des écluses sur tous les chemins ! La commune établit des ralentisseurs à proximité des écoles mais il est demandé à chaque citoyen de respecter les autres et de bien vouloir s'en tenir à la limitation de vitesse. Ne pourrait-on réaménager les deux voies en les rétrécissant par exemple dans l'espoir de voir les usagers respecter la vitesse ?*

Y a-t-il des résidents qui ont fait remonter vers les autorités quelques usagers ne respectant pas les règles de la circulation ?

*Réponse de M. ASTORE : Aucun ! La Commune donnera le N° d'appel téléphonique à appeler en cas de constat d'incivilité. Cette information restera confidentielle.*

Le Président rappelle que la Police Nationale souhaite recevoir de la part des citoyens, toutes informations pouvant être utiles à dissuader les contrevenants de toutes espèces. Ceci n'est pas de la délation mais une démarche citoyenne.

**8°- Parc Lenzenberg :** Demande d'entretien permanent de ce site.

*M. PACARIN nous confirme que la commune a modifié la convention d'entretien passé avec l'association Tremplin. Actuellement les travaux ont débuté.*

**9°- Carrefour des Deux Chênes :** Un intervenant souhaite que soit installé un miroir à la sortie de ce chemin (sans préciser sur quelle section Est ou Ouest ?) sur le la route de Fabregas.

*Les services techniques de la commune prennent bonne note et réaliseront la pose d'un miroir de même qu'ils poseront des panneaux de pré-signalisation de la traversée piétonne. .*

**10°- Barrière de « La Tranchée », chemin de l'Oïde :** Cette barrière ainsi qu'un énorme cailloux à proximité rendent quasi impossible le passage de piétons souhaitant se rendre à l'entrée Nord du chemin des Moulières à Fabrégas .

*Réponse de M. ASTORE : Cette entrée donne accès au domaine de Fabregas qui est également en zone forestière donc devant être fermée les jours sensibles (fort mistral l'été) en zone Rouge ou Noire. L'an dernier trois départs de feu ont été déclenchés par un Pyromane. Malgré les affichages, certains contrevenants n'hésitent pas à pénétrer dans la zone. Cette barrière à proximité d'une zone urbanisée est un lieu de passage très facile d'ou la mise en place de ces équipements.*

*La Commune fera le nécessaire pour permettre malgré tout, le passage de piétons.*

**11°- Questions de la salle :** - Le sentier du Baou Rouge, a été rouvert depuis deux ans par M.TPM, et désigne « Sentier du Littoral » Pendant les mois d'été, la barrière est ouverte pour le passage des piétons. Nous avons constaté que certains motards profitent du très court délai d'ouverture de la barrière pour pénétrer dans la zone protégée. Peut-on espérer que les policiers municipaux interviennent efficacement pour interdire l'accès de ces individus et de leurs motos, dont les tuyaux d'échappement, très chauds, représentent un risque de départ de feu dans les herbes sèches ?

*Réponse de M. ASTORE : Qui confirme ces propos et demande à chaque citoyen de bien vouloir informer les services de Police (Municipale ou Nationale) dès qu'il constate un manquement aux règlements. N° de Tel : 04 94 06 9079*

*M. DUCHEIX confirme les dires de M. ASTORE et demande que dès le constat d'une quelconque infraction, ne pas hésiter à appeler les services de Police. Il est même recommandé de prendre des photos, en toute discrétion, afin de confirmer les infractions.*

- Un autre intervenant souhaite que le gestionnaire du camping de Fabrégas informe systématiquement leurs résidents, de l'interdiction de pénétrer dans la zone forestière pendant les époques de zone Rouge.

*M. ASTORE confirme que les services municipaux demanderont au directeur du camping de bien indiquer à ses résidents, l'interdiction de pénétrer dans la forêt les jours ROUGES ou NOIRS.*

- Une personne résidant sur le chemin du Baou Rouge souhaite voir remplacées les ampoules grillées sur le réseau éclairage public.

*M. ASTORE confirme que lorsqu'un chemin privé est fermé à la circulation publique, les services communaux n'interviennent pas sur le réseau d'éclairage public.*

- Il y a également des problèmes de sous-tension sur le réseau électrique, certains équipements électroménagers ont déjà souffert de ce qui semble être une baisse de tension sur le secteur.

*M. ASTORE précise qu'après avoir contacté le service ENEDIS (ex EDF), le réseau électrique dans ce secteur est conforme aux normes. Cependant, si les phénomènes persistent, il recommande aux usagers de contacter la mairie (par courrier) qui se chargera à son tour de recontacter ENEDIS afin qu'un contrôle plus strict soit réalisé sur le réseau alimentant le quartier de Fabrégas.*

*M. PACARIN précise que les services techniques de la mairie ont effectué des mesures de tension sur le secteur de Fabregas, mesures qui n'ont révélé aucune anomalie, la tension était bien de 240 volts sur tous les coffrets le long du chemin de Fabrégas. Il suggère aux résidents du quartier de l'informer par courrier en cas de d'anomalies persistantes, il se chargera alors de contacter ENEDIS afin de voir comment corriger ces baisses de tension.*

- Une autre intervention : un trou en formation le long du chemin du Cannier qui se creuse de plus en plus les jours de pluie et qu'il est souhaitable de voir rapidement comblé avant qu'un véhicule ne bascule sur le coté (dommage que l'intervenant ne nous ai pas indiqué la position métrique de ce trou !)

*Les services communaux se rendront sur place et effectueront les réparations qui conviennent.*

- Un intervenant signale un câble électrique en mauvais état sur le chemin des Crêtes.

*Réponse : La voie étant privée, les services de la commune n'interviendront pas, il convient de se retourner vers le prestataire de service « ENEDIS »*

Le Président suggère à chaque résidant désirant une intervention des services communaux, de se rapprocher du service « Allo La Seyne » un bon accueil leur est réservé, leur demande est enregistrée et une suite est automatiquement donnée à leur demande.

- Une observation : Le manque de boîte aux lettres est particulièrement préjudiciable pour les citoyens ne se déplaçant pas en voiture. Nous déplorons le manque de boîtes aux lettres dans les quartiers reculés et la perte du « service public » de la part de La Poste. Qui ne parle plus que de rentabilité...

**12° Recrutement de Référents Citoyens Vigilants :** Le Président informe l'assistance qu'il a rencontré le Commissaire de Police nationale pour faire le point sur la situation du secteur de compétence du CILLSOS. Lors de cet entretien, en raison d'une forte augmentation de vols et de délits en tous genres, le Commissaire lui a fait savoir son souhait de former un groupe de Référents à la Vigilance Citoyenne dans tous les quartiers de la commune telle que les institutions nationales le recommandent. Le président note la volonté de certains Adhérents intéressés par cette proposition et dans un prochain courriel qu'il adressera à tous, il leur proposera de se faire enregistrer officiellement auprès du CIL afin de constituer une liste qu'il remettra au Commissaire. Ce dossier est donc à suivre de très près, il est d'une importance capitale !

Les questions étant épuisées, le président prends la parole, remercie tous les participants et leur propose de partager le verre de l'Amitié servi par notre hôte du jour, le « Restaurant des Roches Rouges »

✚ **12h10 : Fin de notre réunion de Quartier N°2.**

Le secrétaire de Séance :  
**Francis POURCHIER**

Le Secrétaire Général :  
**Adrien BISCOS**

Le Président du CILLSOS :  
**Jean- Claude BARDELLI**

**Copies :**

- **M. le Maire de la Seyne sur Mer**
- **Mmes et MM. les Adjoints et Conseillers aux bons soins de M. Le Maire**
- **Mme la Conseillère départementale du Canton la Seyne Sud-Saint Mandrier et son suppléant**
- **Mme et M. les Conseillers départementaux du Canton la Seyne Nord**
- **Mme la Conseillère Régionale**
- **M. le Conseiller Régional**
- **M. le Directeur des Services Techniques, Mairie Annexe**
- **M. le Commissaire Stéphane GARCIN de la Police Nationale**
- **M. le Directeur de la Police Municipale Patrick DUCHEIX**
- **M. TIRION Pôle Proximité Population Prévention, Gestion de Proximité Seynoise**
- **Agence Var Matin La Seyne sur Mer**
- **M. DECHIFRE correspondant de Var Matin**
- **Collectif des CIL de La Seyne sur Mer**
- **Lotissements adhérents (22 + 4 correspondants de secteurs)**
- **Membres du C.A (18) - Archives CILLSOS 2018**